



Bonnes Vacances!

Marolles-sur-Seine

LE MOT DU MAIRE

Alors que nous venons de traverser une nouvelle vague de chaleur, exceptionnelle tant par son intensité que par sa durée, cet été 2026 met en évidence l'inadaptation de notre pays face au changement climatique.

Consciente des enjeux, la municipalité travaille depuis le mandat précédent à l'élaboration d'un plan pluriannuel de modernisation de nos bâtiments publics. La première phase de ce programme débutera au mois de septembre prochain par la rénovation énergétique de l'école élémentaire.

Ce chantier de grande ampleur est financé à 70 % par le Fonds Vert, une subvention d'État destinée à favoriser la transition écologique dans les territoires. Isolation, remplacement des fenêtres, installation d'une VMC double flux et d'une climatisation réversible permettront d'améliorer durablement le confort pour les enfants et les enseignants.

La fin des travaux devrait intervenir avant l'été prochain.

La commune a récemment commandé des blocs de climatisation mobile. Ces derniers permettront de rafraîchir l'école maternelle, la cantine et la garderie, sans réaliser de travaux.

Très bel été à toutes et à tous.

Julien POIREAU
Maire



Compte-rendu du conseil municipal du jeudi 11 juin 2026

Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité
DECIDE d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées
par M. le Maire.

Modification du taux de la taxe d'aménagement en zone IAU du PLU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité
DECIDE de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 7 % sur le secteur
IAU tels qu'identifié et présenté en annexe par référence aux documents
cadastraux sauf pour la parcelle cadastrée D 654 qui n'est pas concernée
par cette augmentation et qui reste au taux en vigueur sur la commune.

Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232 fêtes et cérémonies

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises par M le Maire
au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris
au budget communal.

Création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 2ème classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
DECIDE de créer un emploi permanent sur le grade de rédacteur territorial
principal de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique B pour
effectuer les missions de secrétaire général de mairie à temps complet, à
compter du 01 juillet 2026

Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité
DECIDE de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint
technique pour effectuer les missions d'entretien des bâtiments suite à
l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de
travail égale à 35/35ème, à compter du 01 juillet 2026 pour une durée
maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

Questions diverses :

ENTRETIEN DU RU

M le Maire informe qu'une entreprise de curage est intervenue pour déboucher le tuyau alimentant le ru. Le niveau d'eau est ainsi remonté. La commune peut désormais faire appel à une entreprise pour nettoyer le ru en coupant ou en arrachant un peu la végétation à certains endroits pour retrouver le fil d'eau.

INFORMATIONS DIVERSES

Intervention de Michèle HONDERLIK :

Remerciement à l'association l'Atelier des Petites Mains de l'installation des décorations dans le village.

Soirée des talents et assemblée générale à la Mission locale le 18 juin présence de Michèle HONDERLIK et Christelle CHARLES

Réunion de syndicat de copropriété le 10 juin :

le contrat de ménage a été résilié au 30 juin, une nouvelle entreprise prend la relève dès le 1er juillet.

la possibilité d'installer un miroir pour permettre plus de visibilité à la sortie depuis le parking St Georges ne peut être envisagée sur la façade ou sur un poteau sur le trottoir.

CIMETIERE

M David AMATO a été interpellé par certains administrés sur le manque d'entretien au cimetière. M le Maire explique que plusieurs machines sont tombées en panne successivement et que les pièces tardent à être réceptionnées

ACCES DES ASSOCIATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

M David NARME interpelle sur le problème de l'utilisation des bâtiments communaux par les associations et notamment au niveau sécurité.

M le Maire informe qu'à partir du mois de septembre, les détenteurs de badges et codes n'auront plus accès aux bâtiments que pour leurs activités.

M David NARME propose la mise en place d'un calendrier électronique géré par la mairie pour l'utilisation du gymnase en lieu et place du cahier enfermé dans le local arbitres. M le Maire rappelle qu'aucune association ne peut utiliser un bâtiment communal sans que la mairie n'en soit informée.

Les accès des associations aux bâtiments vont donc être modifiés pour garantir un meilleur contrôle et la mise en place d'un calendrier électronique partagé est envisagée au gymnase.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Mme Christelle CHARLES souhaiterait connaître l'avancée du dossier concernant la construction de la maison des seniors et du lotissement pour répondre à une administrée.

M Jean-Pierre PAVIOT indique que le projet pour le moment n'avance pas, le terrain n'est pas encore acheté par le promoteur, pour entamer les fouilles archéologiques et les constructions la moitié des terrains doivent être vendus ce qui n'est pas le cas.

CIRCULATION

M Stephen BRIAULT demande si l'installation d'un 4ème stop sur le Chemin de la Vigne est prévue, M le Maire en prend note et la question sera posée à la CCPM.

TAILLE DES HAIES

M Frédéric MILANO demande que les haies soient taillées Route de Bray. M le Maire explique que plusieurs machines sont tombées en panne successivement et que les pièces ont tardé à être réceptionnées et les agents techniques ont commencé la taille la veille du conseil municipal.

BALAYEUSE RUES

Mme Véronique LAURIÉ interpelle sur le fait que la balayeuse utilisée par la société PREJAM pour le nettoyage des rues ne soit pas bien dimensionnée et ne nettoie pas correctement les caniveaux. La société sera consultée.

INFORMATIONS JEUNESSE

Mme Marie-Rose TASSEL informe de l'existence de la Digitale Académie située à Montereau Fault Yonne. Il existe également l'école de Production et l'école de Chaudronnerie pour les élèves qui sont déscolarisés à partir du lycée.

CANTINE

Mme FARGE Adeline remercie les élus qui viennent aider à la cantine pour palier aux absences d'agents communaux.

AIDE AUX DEVOIRS

M David NARME s'interroge sur la possibilité de rétablir l'aide aux devoirs. Un appel à candidature pour trouver des bénévoles va être réalisé.

DÉPÔT SAUVAGE

PLUSIEURS AUTEURS IDENTIFIÉS ET CONDAMNÉS À DES AMENDES ADMINISTRATIVES JUSQU'À 15 000 €

Ensemble, préservons notre environnement et notre cadre de vie.

DÉPOSER, ABANDONNER OU JETER DES DÉCHETS EST UN DÉLIT PUNI PAR LA LOI

VIDÉOPROTECTION POUR VOTRE SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DE VOS

Le Procès-Verbal du conseil municipal est disponible en mairie ainsi que dans le tableau d'affichage municipal.

TROTTINETTES ÉLECTRIQUE

De nouvelles règles pour renforcer la sécurité

Face à l'augmentation des accidents impliquant des utilisateurs de trottinettes électriques en Seine-et-Marne, le préfet a pris deux arrêtés visant à renforcer la sécurité de tous les usagers de la route.

Depuis le 3 juillet 2026, de nouvelles obligations s'appliquent de jour comme de nuit, aussi bien en agglomération qu'en dehors :

Le port d'un casque de protection conforme à la réglementation sur les équipements de protection individuelle, correctement attaché.

Le port d'un gilet de haute visibilité (équipement auto-réfléchissant) pendant toute la durée des déplacements.

Le non-respect de ces dispositions est passible d'une contravention de 2ème classe, soit une amende de 35 €.

Des chiffres qui appellent à la vigilance

Le bilan du premier semestre 2026 en Seine-et-Marne est préoccupant :

- 45 accidents impliquant des usagers de trottinettes électriques ont été recensés ;
- 1 personne a perdu la vie ;
- 51 personnes ont été blessées.

Ces chiffres rappellent l'importance d'adopter les bons réflexes pour circuler en toute sécurité. Au-delà du respect de la réglementation, le port du casque et d'un équipement visible constitue une protection essentielle pour réduire les risques de blessures graves.

La municipalité de Marolles-sur-Seine invite l'ensemble des utilisateurs de trottinettes électriques à respecter ces nouvelles règles afin de contribuer à la sécurité de tous sur nos routes et dans nos rues.



VIGILANCE FACE AUX FORTES CHALEURS ET AUX RISQUES D'INCENDIE

À l'occasion des vacances d'été, marquées par de fortes chaleurs, chacun est invité à faire preuve de la plus grande vigilance afin de limiter les risques d'incendie.

Aujourd'hui, près de 9 feux de végétation sur 10 sont d'origine humaine, et la moitié sont provoqués par une simple imprudence. Un mégot jeté au sol, un barbecue installé trop près de la végétation ou encore des travaux réalisés à proximité d'herbes sèches peuvent suffire à déclencher un incendie.

Quelques gestes simples permettent pourtant d'éviter le pire :

- Ne jetez jamais vos mégots dans la nature.
- Installez les barbecues loin de toute végétation.
- Évitez les travaux générant des étincelles en période de fortes chaleurs.
- Débroussailliez les abords de votre habitation et stockez les produits inflammables en sécurité.

Consultez les niveaux de risque d'incendie avant toute sortie en forêt.

En cas de départ de feu, gardez votre calme, éloignez-vous du danger et alertez immédiatement les secours en composant le 18 ou le 112. Suivez ensuite les consignes des autorités et n'intervenez jamais au péril de votre sécurité.

Rappelons également que les personnes à l'origine d'un incendie s'exposent à de lourdes sanctions pénales pouvant aller jusqu'à plusieurs années d'emprisonnement et de très importantes amendes.

Marolles-sur-Seine adresse tout son soutien et ses plus sincères remerciements aux sapeurs-pompiers, aux services de secours, aux bénévoles, aux agents forestiers et à toutes les personnes mobilisées contre les incendies. Nous leur souhaitons beaucoup de courage dans leur combat quotidien, en particulier pour les feux qui restent encore actifs dans le sud de la France.

MAROLLES AU FIL DES RUES

Chemin du Moulin à vent, rue du Bois Galant et rue des Coudres

Poursuivant notre pérégrination dans Marolles toujours plus vers l'est, nous arrivons à un carrefour aujourd'hui agrémenté d'un rond point.



C'est de là que part le chemin du Moulin à Vent. Si sur les plus anciens cadastres, il est dénommé chemin aux Ânes, il a pris le nom il y a déjà longtemps de l'endroit où il conduisait à savoir : « Le Moulin à Vent ».

Celui-ci était l'un des trois moulins de Marolles appartenant aux seigneurs. Les deux premiers étaient des moulins à eau : celui de Lorripé sur la Seine et celui de Montrolland sur la vieille Seine.

En 1762, ils étaient déjà déclarés comme ruinés.

Il ne subsistait donc plus à cette époque que le moulin à vent pour moudre le blé récolté sur le finage. Toujours en 1762, il est mentionné comme « moulin à vent assis près du village, du côté de Champagne ».



Le Moulin à vent au cadastre 1809

Il ne résistera pas aux troupes coalisées en retraite après la bataille de Montereau en février 1814 et fut détruit à ce moment là. Reconstitué, il est signalé dans le livre « essais historiques et statistiques du canton de Montereau » publié en 1829 comme appartenant à monsieur Monpoix qui le fait exploiter.

La ferme établie à son pourtour pris tout naturellement le nom de ferme du moulin à vent comme le chemin y conduisant. Passé la ferme, le chemin retrouve son nom originel de chemin aux Ânes jusqu'à la Tombe.



Coupé en deux par la création de la déviation du CD 411, il a vu dans sa première partie son caractère rural disparaître au profit des lotissements (du Levant route de Bray, puis extension du lotissement du Levant route de Barbey).

C'est à cette occasion que sont nées deux nouvelles voies pour la desserte de ce dernier lotissement : la rue du Bois Galant et la rue des Coudres.



Le Bois Galant est un gros bois situé sur la commune de la Tombe entre ce dernier village et Misy-sur-Yonne.

D'après Jean-Claude Legrand, le regretté historien de la Tombe, on pouvait écrire Galant ou Galand ou Galland.

Ce nom vient certainement de la famille Galand qui était « Seigneurs en partie de la Tombe ». Ils étaient liés aux Turgot, Seigneurs de Châtenay. Cette famille percevait des redevances comme l'atteste le curé du lieu, Fouacier, vers 1740. Il cite un certain « Denis Ramard receveur de monsieur Galland, seigneur en partie de cette paroisse ». Un Galland fût curé du village en 1781 et une veuve Galland légua en 1791 une somme d'argent aux pauvres de la paroisse.

C'est donc dans cette tache verte au milieu de la plaine que s'est perpétué ce nom.



Le bois galant



Enfin, la rue des Coudres est la plus petite rue de Marolles : une trentaine de mètres, une seule habitation y a son adresse et elle se termine en cul de sac. Son nom provient du lieu dit « les Coudres » situé au-delà de la ferme du moulin à vent vers l'autoroute et le TGV.



En attribuant des noms ancrés dans l'histoire de Marolles et de la Tombe, le conseil municipal a essayé de montrer aux nouveaux habitants de notre village qu'ils résidaient dans des lieux qui puisent leurs racines dans l'histoire locale.

Jean-Pierre PAVIOT
Adjoint à l'urbanisme

LES AMIS DE L'ÉCOLE

Parents d'élèves : rejoignez l'association en septembre !

A eu lieu la kermesse des écoles de Marolles sur Seine le samedi 13 Juin, événement organisé par l'association les Amis de l'école.

Traditionnellement, les enfants de l'école Maternelle ont débuté les festivités sous le soleil par le spectacle de danse, sous le regard bienveillant des maitresses et avec l'aide de leurs ATSEM ; les élémentaires ont pris le relais ensuite avec une chorale lumineuse et dynamique.

Les bénévoles de l'association, ainsi que les enseignants, ont accueillis les enfants aux stands de jeux : chamboule tout, pêche à la ligne, fakir, tir au but, etc

Les parents d'élèves ont été nombreux cette année encore à avoir confectionné des gâteaux mis en vente pour l'occasion à la buvette (vente au profit des enfants)

Un grand merci à eux, au nom des élèves.

Les tickets de tombola se sont bien vendus cette année, permettant à l'association de récolter des fonds pour l'année scolaire à venir. Deux des trois gros lots mis en jeu ont été remportés !

L'Association les Amis de l'école tenait particulièrement à remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin à l'organisation de l'évènement : les donateurs de lots, les équipes enseignantes, la Mairie, les services techniques, les commerçants de Marolles et bien sûr tous les bénévoles.



Pour rappel, l'Association s'occupe d'organiser la brocante, le loto, la bourse aux jouets dans le but de financer les fêtes d'Halloween, Noël de l'école, le Carnaval, Pâques, les sorties scolaires et la Kermesse de l'école.

Nous avons un besoin urgent de recruter davantage de bénévoles pour aider à installer/désinstaller les événements et/ou participer aux événements en eux-mêmes.

Que vous soyez présents ponctuellement ou de façon plus soutenue au sein de l'Association : toute aide est bienvenue ! N'hésitez pas à faire un saut au forum des Associations qui se tiendra à la salle des fêtes de Marolles sur Seine le dimanche 6 Septembre de 10h à 13h pour venir nous rencontrer !

Dates des événements à venir :

- le loto des Amis de l'école le samedi 19 septembre à la salle des fêtes
- la brocante/bourse aux jouets des Amis de l'école le dimanche 22 novembre

Retrouvez toutes les informations sur notre page facebook ou instagram



GESTES CITOYENS

Deux petits rappels pour une vie agréable et citoyenne



Bornes de recharge pour véhicules électriques :

Il existe deux emplacements sur le parking de la Poste pour recharger les véhicules électriques.

Il ne s'agit en aucune façon de places de stationnement. Ils servent aux véhicules électriques pour leur rechargement et uniquement pour leur rechargement.

Le stationnement de véhicules thermiques ou de véhicules électriques qui ne rechargent pas n'est donc pas autorisé, comme le stipulent les panneaux indicateurs placés à l'arrière de la borne de rechargement. (punissable d'une amende de 35 euros)

Stationnement dans les rues étroites :

Il est fréquemment remonté en mairie que des véhicules stationnent de façon permanente dans des rues étroites du type rue Basse, Rue Montapeine, rue Saint-Georges, etc... gênant le passage des automobilistes et empêchant le passage des véhicules des ordures ménagères ou comme récemment du véhicule des pompiers.

Nous vous rappelons que les véhicules doivent être stationnés surtout la nuit, sur les terrains d'assiette des propriétés et si ce n'est pas possible sur des emplacements prévus à cet effet ou dans des rues suffisamment larges. Par exemple, pour la rue Basse, sur le parking Saint-Georges.

La chaussée est un espace public et n'appartient en aucune façon aux riverains !

Jean-Pierre PAVIOT
Adjoint à l'urbanisme

LE 4ème FESTIVAL D'ART D'ATRIUM SUR LE JAPON

C'est fini !



Du 12 juin, date du vernissage, au 14 juillet au soir date de clôture, tous les week-ends le public pouvait venir à la Maison pour Tous pour s'imprégner de l'atmosphère du Japon en découvrant grâce à un collectionneur passionné des objets de la vie quotidienne artistique et religieuse des japonais depuis le VIIème siècle jusqu'au XIXème siècle.

Un peu moins de 300 personnes ont pu apprécier les commentaires de Jean-Paul, ce qui rendait cette exposition particulièrement vivante et attrayante. Le livre d'or témoigne d'ailleurs de cet intérêt ! La canicule présente sur toute cette période a certainement empêché certaines personnes de venir.

Les tableaux de Monsieur Roche et de Madame Krynn dans le hall de la Maison pour Tous permettaient une introduction dans ce monde si particulier de l'atmosphère nippone.

Toute l'équipe d'Atrium tient à remercier la municipalité, les services techniques, les sponsors pour leur soutien et donne d'ores et déjà rendez-vous au public pour le Salon d'Automne à la Salle des Fêtes les 24 et 25 octobre 2026.



A.S.M ART RYTHMIC

Une très belle fin d'année un peu écourtée par la canicule

Un gala de fin d'année placé sous le signe de l'estime de soi

Cette année, notre gala de fin d'année de gymnastique rythmique et de danse a transporté le public dans une soirée riche en émotions, autour d'un thème essentiel : l'estime de soi.

À travers une sélection musicale minutieusement choisie et le fil conducteur de l'histoire de Fleur, la mascotte de notre club, les spectateurs ont été invités à suivre un véritable voyage où chacun a pu découvrir l'importance de croire en soi, de s'accepter et de révéler tout son potentiel.

Les gymnastes et danseuses ont offert de magnifiques prestations, alliant technique, grâce, créativité et émotion. Chaque chorégraphie a été interprétée avec beaucoup d'investissement et de passion, témoignant du travail accompli tout au long de l'année.

Le public, venu en très grand nombre, a réservé un accueil chaleureux à l'ensemble des participantes. Les applaudissements nourris tout au long de la soirée ont récompensé les efforts de chacune et ont contribué à faire de ce gala un moment inoubliable.

Nous adressons un remerciement tout particulier à notre coach Zoé, dont le professionnalisme, la créativité, la patience et l'engagement ont permis de faire de cette soirée une véritable réussite. Son investissement auprès des enfants tout au long de la saison mérite d'être salué.

Le gala s'est achevé par un final grandiose, digne des défilés de mode des plus grands couturiers. Dans une ambiance festive, toutes les élèves ont défilé avec élégance, le sourire aux lèvres, conscientes du chemin parcouru et fières de la prestation qu'elles venaient d'offrir.

Un immense bravo à tous les enfants pour leur sérieux, leur persévérance et leur travail tout au long de cette saison. Merci également aux parents pour leur confiance, leur soutien et leur présence fidèle chaque semaine, qui permettent à leurs enfants de vivre pleinement leur passion.



dernière répétition avant le gala



échauffement et derniers conseils du coach



un aperçu du spectacle, le groupe Danse 2

Une fin de saison marquée par la canicule

Cette fin d'année sportive aura été quelque peu bouleversée par les fortes chaleurs, mais cela n'a pas empêché le club de terminer la saison dans la bonne humeur.

Les cours d'essai organisés pour les futures élèves ont rencontré un très beau succès. Nous sommes ravis d'avoir accueilli de nombreuses nouvelles participantes et remercions toutes les familles pour leur confiance.

Notre traditionnel goûter de fin d'année a malheureusement rencontré un succès plus limité que l'année dernière en raison des fortes chaleurs de cette fin juin.

Enfin, les derniers cours de la saison ont été annulés à la suite de l'arrêté préfectoral plaçant le département en alerte rouge canicule. Une décision prise dans un souci de sécurité pour l'ensemble de nos élèves, de leurs familles et de nos encadrants.

Les inscriptions et réinscriptions pour la saison prochaine sont toujours ouvertes. Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter : arhythmic@gmail.com ou joindre la présidente au 06 68 37 71 51.

Nouveau : cours APA (activités physiques adaptées) dispensés par une coach certifiée.

Il reste également quelques places disponibles pour nos stages de fin d'été, organisés du 24 au 28 août : un stage loisirs à partir de 10 ans ainsi qu'un stage de préparation aux compétitions UFOLEP.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de très belles vacances d'été. Profitez de cette pause bien méritée et nous avons déjà hâte de vous retrouver à la rentrée pour une nouvelle saison riche en projets, en émotions et en beaux moments partagés !

APA **activités physiques adaptées**

Pour ?

les personnes âgées, les personnes malades,
les personnes handicapées

Quand ?

- le lundi de 15h30 à
16h30 - le mercredi de
9h45 à 10h45

Où ?

A la salle des fêtes de Marolles Sur Seine

Le tarif annuel ?

180€ pour 1 h par semaine
340€ pour 2 h par semaine

Comment s'inscrire ?

par mail : artrythmic@gmail.com
par téléphone (Brigitte – Présidente)
Au 06 68 37 71 51

Début des cours le 7 septembre 2026
Places limitées

Stages Gymnastique Rythmique **24 au 28 août 2026 en 1/2 journée** **90€ la semaine**

Stage loisirs

Une superbe occasion pour découvrir la gymnastique rythmique ou pour progresser.
Ouverts à tous à partir de 10 ans.

Le stage aura lieu :

lundi, mardi, jeudi et vendredi matin
de 9h15 à 12h30 et mercredi après-midi de 13h30 à 16h45

Stage de préparation UFOLEP

Une occasion de commencer à se préparer pour les compétitions UFOLEP de gymnastique rythmique avec les nouveaux programmes.

Ouverts à toutes les gymnastes souhaitant participer aux compétitions UFOLEP à partir de 11 ans.

Le stage aura lieu :

lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi
de 13h30 à 16h45 et mercredi matin de 9h15 à 12h30

Comment s'inscrire ?

par mail : artrythmic@gmail.com
par téléphone (Brigitte – Présidente) au 06 68 37 71 51

FÊTE DE LA MUSIQUE

Ambiance conviviale avec Mr Hardearly



Le samedi 20 juin, la commune a célébré la Fête de la Musique dans une ambiance chaleureuse et festive. Malgré les fortes chaleurs annoncées, la collectivité a fait le choix de maintenir cette animation afin d'offrir aux habitants un moment de convivialité. Un choix qui a été apprécié par les nombreux participants venus profiter de cette soirée estivale.

L'animation musicale était assurée par Mr Hardearly, qui a su faire danser et chanter le public tout au long de la soirée.

Les participants ont également pu profiter d'une offre de restauration sur place avec « Chez Léo » qui proposait un large choix de gourmandises.

La réussite de cette soirée n'aurait pas été possible sans l'investissement des agents communaux, que la municipalité tient à remercier chaleureusement. Malgré des conditions météorologiques particulièrement éprouvantes et des températures élevées, ils se sont pleinement mobilisés pour préparer, installer et assurer le bon déroulement de cette animation.

Cette nouvelle édition de la Fête de la Musique restera un beau moment de partage et de convivialité, illustrant une nouvelle fois le dynamisme de la vie locale et l'attachement de la commune à maintenir des animations qui rassemblent les habitants.



A.S. MAROLLES

Activités Multisports

Le mercredi 1^{er} juillet a eu lieu la fin des cours de Multisports Baby qui cette année a enregistré la participation de 35 enfants : 11 groupe 3-4 ans, 12 groupe 4-5 ans et de 12 groupe 5 ans.

Les inscriptions à ces cours très demandés pour la saison 2026-2027 sont déjà ouvertes, vous pouvez contacter Patrick au 07 77 36 32 66.



Ensuite, du lundi 06 au vendredi 10 juillet, le matin de 9h30 à 12h, répartis en 2 groupes, 26 enfants de 4 à 11 ans ont participé au stage multisports, stage où les Grands jeux ont connu toujours autant de succès ainsi que les Jeux d'eau qui ont été bien appréciés du fait de la chaleur.

Un grand merci aux 2 éducateurs et à leurs assistantes Nelly, Lily et Evelyne pour la qualité de leur encadrement qui a bien plu aux parents.

Lors du goûter de clôture, rendez-vous a été donné pour le prochain stage qui aura lieu du 19 au 23 octobre 2026.



Bien que nous soyons au milieu de la période des vacances, l'heure est déjà venue de préparer la saison 2026-2027, saison pour laquelle l'ASM et ses 11 sections vous proposent pas moins de 20 activités.

Pour toute information sur toutes ces activités, vous trouverez en fin de ce journal les coordonnées des personnes à contacter pour en savoir plus et aussi venir au Forum Associatif qui se tiendra le dimanche 06 septembre de 10 h à 13 h dans la salle des fêtes de Marolles sur Seine.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

A.S. TENNIS DE TABLE

Une dynamique qui se confirme !

Le club de tennis de table a réalisé une saison 2025-2026 remarquable, marquée par une augmentation du nombre d'adhérents, d'excellents résultats sportifs et une ambiance toujours aussi conviviale. Soulignons la 2^{ème} place au championnat du monde vétéran de notre entraîneur Thomas Guignat en Corée ainsi que la 1^{ère} place au nationaux pour Kenza Delhoum sans oublier les jeunes Laumonier aux places d'honneurs. Cette belle dynamique confirme le développement du club, qui s'affirme comme un acteur incontournable de la vie sportive de la commune.

Cette progression témoigne de l'engagement des joueurs, des bénévoles et des encadrants qui font vivre le club tout au long de l'année.

Que vous soyez débutant, joueur loisir ou compétiteur, enfant, adolescent ou adulte, le club vous ouvre ses portes. Chacun peut y progresser à son rythme dans une ambiance chaleureuse et bienveillante.



Vous souhaitez découvrir le tennis de table et rejoindre le club pour la saison 2026-2027 ? N'hésitez pas à nous contacter dès maintenant pour tout renseignement ou pour vous inscrire.

Reprise des entraînements : 8 septembre 2026

Horaires des entraînements :

Mardi (*places limitées*)

- 17h45 à 18h30 : Ping découverte (initiation destinée aux enfants de 5 à 8 ans)
- 18h30 à 20h00 : Entraînements dirigés (deux groupes de niveau)

Mercredi

- 18h00 à 19h00 : Entraînement libre
- 19h00 à 21h00 : Entraînement dirigé (*places limitées*)

Renseignements et inscriptions :

René Bertinotti

06 88 29 46 64

asmarolles.77130@orange.fr



ASSOCIATION SPORTIVE DE MAROLLES
SECTION *Élan Sportif*

GYM • STEP • DANSE • FITNESS • CARDIO

REPRISE LE **07 SEPTEMBRE 2026**
Alors inscrivez-vous !

TOUS LES COURS SE PRATIQUENT DANS LE GYMNASIUM

JOUR	HEURE	ACTIVITÉ
LUNDI	19h00 à 20h00	REINFORCEMENT MUSCULAIRE
MERCREDI	19h00 à 20h00	REINFORCEMENT MUSCULAIRE
JEUDI	19h00 à 20h00	REINFORCEMENT MUSCULAIRE
VENDREDI	19h00 à 20h00	ZUMBA

Matériel fourni pour tous les cours, il faudra juste penser à ramener une serviette et une paire de baskets propres !

COTISATION ANNUELLE FORFAITAIRE

CATÉGORIE	PRIX
ADULTE	120 €
ADO DE 15 À 18 ANS	90 €

POSSIBILITÉ D'ASSISTER ET D'ESSAYER gratuitement CHACUN DES COURS !

POUR LES INSCRIPTIONS
Présence au FORUM ASSOCIATIF le dimanche 06 SEPTEMBRE 2026 à la salle des fêtes de Marolles-sur-Seine

POSSIBILITÉ DE PAYER EN 3 FOIS par chèque à l'ordre de l'Élan Sportif

BOUGEZ POUR VOTRE BIEN-ÊTRE !

SPORT • CONVIVIALITÉ • PLAISIR • ÉNERGIE • PARTAGE

Latina salsa SAISON 2026-2027

DANSEZ, PARTAGEZ, VIBREZ !
Au rythme de l'Amérique Latine

BACHATA • KIZOMBA • SALSA CUBAINE • SALSA PORTORICAINE

3 FORMULES À PARTIR DE 220€ /AN
SOIT 22€ PAR MOIS

SALLE DES FÊTES
77130 MAROLLES-SUR-SEINE
06 34 37 49 52
- NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE -

PORTES OUVERTES DU 15 AU 24 SEPTEMBRE
Venez découvrir nos cours gratuitement !

POUR PLUS D'INFOS

AS MAROLLES TENNIS DE TABLE

REJOIGNEZ L'ESPRIT PING !
CONVIVIALITÉ PLAISIR PERFORMANCE

HORAIRE DES ENTRAÎNEMENTS :

JOUR	HEURE	ACTIVITÉ
MARDI (PLACES LIMITÉES)	17h45 à 18h30	Ping Découverte (initiation destinée aux enfants de 5 à 8 ans)
MARDI	18h30 à 20h30	Entraînements dirigés (deux groupes de niveau)
MERCREDI	18h00 à 19h00	Entraînement libre
MERCREDI	19h00 à 21h00	Entraînement dirigé (places limitées)

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
René Bertinotti
06 88 29 46 64
as.tennissetable@orange.fr

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK

GYMNASE DES GRAVELINS
77130 MAROLLES SUR SEINE

FORUM DES ASSOCIATIONS

Rencontrez, découvrez, échangez, participez à la vie de votre commune !

DIMANCHE 6 SEPTEMBRE

10H à 13H

SALLE DES FÊTES DE MAROLLES

Venez nombreux !



SAISON 2026-2027

11 sections – 19 activités

- Basket Ball : 06 78 58 26 60
- Body Ball : 06 83 29 79 26
- Danse Cardio : 06 61 06 44 83
- Football : 06 51 37 62 47
- Gymnastique Rythmique : 06 68 37 71 51
- Gym Douce et Fitness : 06 61 06 44 83
- Handball : 06 75 66 28 21
- Latina Salsa : 06 34 37 49 52
- Multisports Baby : 07 77 36 32 66
- Modern Danse : 06 68 37 71 51
- Pétanque : 06 72 41 25 39
- Stages Multisports : 07 77 36 32 66
- Tai Chi et Body-ball : 06 83 29 79 26
- Taikibudo : 07 70 16 37 33
- Tennis : 07 77 36 32 66
- Tennis de Table & Baby Ping : 06 88 29 46 64
- Yoga : 06 83 29 79 26
- Activités Physiques Adaptées : 06 68 37 71 51

Mise à jour : 17/07/2026

ASSOCIATION SPORTIVE DE MAROLLES

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique